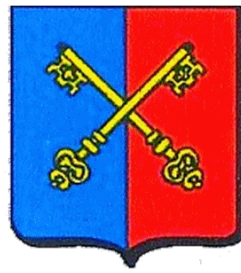


SEMPESSERRE



## **REGLEMENT d'USAGE de la SALLE**

### **POLYVALENTE et CULTURELLE**

**Le principe de prise en charge de la salle des fêtes est identique pour toute personne que cela soit à titre privé, associatif ou pour un organisme.**

### **HYGIENE**

**La salle est prise en compte propre, elle doit être rendue propre. Le nettoyage est à la charge exclusive du loueur et en aucun cas de l'agent municipal.**

Par propreté, il est entendu le balayage et passage de la serpillière sur l'ensemble des pièces du bâtiment (grande salle, foyer-bar, toilettes). Poubelles vidées et transportées aux containers (mise en œuvre du tri), frigos et micro-ondes propres, bar nettoyé devant/derrière. Désinfection de l'ensemble si nécessaire. Tapis à balayer.

**Le loueur doit prévoir son matériel et nécessaire de nettoyage (produit, serpillière, papier WC pour location week-end).**

--==ooOOoo==--

## STOCKAGE DU MATERIEL

Les 2 chariots pour les tables sont stockés dans le foyer-bar. Après usage, les tables sont rangées propres recto/verso (21 tables par chariot).



Les chaises propres sont à remettre par piles de 10 dans l'angle N/E de la grande salle (voir photo).

Ces deux mobiliers sont réservés exclusivement dans l'enceinte de la salle.

Pour l'extérieur, les mobiliers empruntés (chaises noires pliantes, tables et traiteaux) sont à réintégrer, après chaque utilisation, propres, dans le local annexe de l'église.

**---ooOOoo---**

D'avance je vous remercie pour la mise en œuvre de ce règlement et le respect par tout loueur de l'usage de ce complexe et des équipements mis à votre disposition.

Sempesserre, le 1<sup>o</sup> Octobre 2020.

Philippe BLANCQUART,  
Maire de Sempesserre.

